Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 084-218401024-20261116-2026_D_118-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le seize novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
10/11/2026

Date d'affichage
10/11/2026

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Objet de la délibération

Approbation contrat de maintenance avec la société SNEF pour la signalisation tricolore 2027-2030

Madame le Maire explique qu'il devient nécessaire de renouveler le contrat de maintenance avec la société SNEF pour les feux tricolores pour les conditions financières suivantes :

- les prestations de maintenances préventives sont de 1092 € par an.
- les prestations de maintenance corrective elles sont de du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17 h :
  Moniteur spécialisé 81.60 € de l'heure
  Technicien AT2 90.00 € de l'heure
  Déplacement forfaitaire 144.00 €

N° 118/26

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 15 POUR, contrat de maintenance avec la société SNEF pour les feux tricolores comme ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD